

## Évolutions des tendances en matière de financement du terrorisme 2023

Ces dernières années, le nombre de dossiers que la CTIF a transmis aux parquets sur base d'indices sérieux de financement du terrorisme reste assez limité. Les montants des flux financiers suspects dans les dossiers sont également très limités par rapport aux montants importants généralement identifiés dans les dossiers de blanchiment de capitaux. Cette tendance s'est poursuivie en 2023, ce qui contraste fortement avec le niveau de la menace générale dans notre pays. Suite à l'attentat du 16 octobre contre des supporters de football suédois, l'OCAM a relevé le niveau de menace au niveau « 3 » ou « grave ». Ce contraste confirme pour la CTIF que l'approche contre le financement du terrorisme est très différente de celle du blanchiment de capitaux. En matière de blanchiment, l'ampleur d'un phénomène - en nombre de dossiers ou en volume de montants - est la pierre angulaire d'une approche basée sur le risque. Dans la lutte contre le financement du terrorisme, il s'agit de pouvoir évaluer une menace potentielle. Les antécédents, les contacts ou les activités des individus et des organisations sont de meilleurs critères pour estimer le potentiel de violence que le montant de leurs transactions financières. Plus encore que pour le blanchiment de capitaux, l'échange d'informations avec d'autres services compétents, tant nationaux qu'internationaux, est crucial dans la lutte contre le financement du terrorisme.

Au niveau national, le SPF Affaires étrangères est une source importante d'informations générales. Les informations plus opérationnelles proviennent des services de police et de renseignement tels que l'OCAM, la Sûreté de l'État et le SGRS, le service de renseignement militaire.

La CTIF transmet aux parquets les dossiers dans lesquels il existe des indices sérieux de financement du terrorisme, mais, conformément à l'article 83, § 2, 4° de la loi du 18 septembre 2017, elle peut également partager des informations dans le cadre de la lutte contre le processus de radicalisation avec les services de renseignement et l'OCAM. Cette possibilité légale d'échanger des informations en temps utile, éventuellement en amont d'une action violente, est un atout important qui a souvent été mis à profit en 2023.

A l'instar de ces dernières années, la CTIF a également reçu quelques déclarations de la Direction générale des établissements pénitentiaires (EPI) du SPF Justice et des informations ont été échangées avec ce service dans divers dossiers. Cette coopération est considérée comme particulièrement précieuse étant donné le risque associé aux personnes condamnées. Dans plusieurs cas, des liens importants ont pu être établis avec des personnes ou des organisations jusqu'alors inconnues, ce qui a permis de dresser le profil du détenu.

### ***Acteurs isolés***

L'attentat du 16 octobre à Bruxelles a démontré une fois de plus qu'il ne faut pas sous-estimer la menace terroriste posée par des auteurs agissant seuls, qu'ils soient ou non influencés par un petit groupe de personnes partageant les mêmes idées. Souvent, ces individus sont radicalisés en ligne et un événement extérieur - un événement déclencheur - peut suffire à les faire passer à l'action.

En effet, les processus de radicalisation qui peuvent conduire à la violence extrémiste ou au terrorisme, en formant des réseaux (auparavant fragmentés) ou en échangeant des contenus ou de la propagande extrémistes, semblent se déplacer de plus en plus des espaces publics et de l'interaction physique vers des environnements virtuels et des plateformes de communication. Les possibilités sont nombreuses dans ces espaces non réglementés et protégés. L'anonymat des utilisateurs de ces espaces virtuels et les possibilités de collecter de l'argent en ligne ouvrent la voie à une *auto-radicalisation* très inquiétante qui pourrait expliquer les actions des acteurs isolés.

La recherche financière sur cette forme de radicalisation et de terrorisme potentiel est très complexe. Les acteurs isolés peuvent utiliser une quantité limitée de leurs propres ressources pour mettre sur

pié une action. En cas de parrainage extérieur, la nature discrète des transactions fait qu'il est très difficile pour les institutions financières de les qualifier de suspectes. La détection en temps utile par la police et les services de renseignement, ainsi que l'enregistrement dans la base de données commune de l'OCAM (BDC), permettent à la CTIF de cibler les transactions financières.

### ***L'influence des conflits étrangers***

En 2023, les relations israélo-palestiniennes se sont dégradées suite aux attaques du Hamas du 7 octobre. L'agitation sociale déclenchée par la guerre en Ukraine, par les sanctions contre la Russie et par le conflit israélo-palestinien engendrent une tension maximale entre le droit (international), la sécurité et les libertés fondamentales. La vigilance est également de mise face à la menace extérieure que représentent les conflits internationaux et les guerres hybrides, qui ne se limitent pas à l'aspect militaro-technique.

Depuis le début du mois d'octobre, la CTIF a observé une très forte augmentation des déclarations faisant état de liens possibles avec le conflit entre Israël et le Hamas. Toutefois, le nombre de dossiers ayant conduit à une externalisation dans le cadre du financement du terrorisme sur la base de ces déclarations est resté limité en 2023. Aucune transaction pouvant être directement considérée comme finançant le Hamas n'a été enregistrée. Toutefois, des transferts vers une organisation étrangère soupçonnée d'avoir des liens avec le Hamas ont été identifiés. Il existe également des preuves de collecte de fonds au sein de la diaspora palestinienne, suivie de transferts vers des comptes situés dans des pays du Moyen-Orient. En outre, des liens étroits ont été établis avec des personnes faisant l'objet d'une enquête pour terrorisme menée par le parquet fédéral.

Le conflit dans l'est du Congo, qui s'est récemment ravivé, a également généré des flux financiers suspects qui ont fait l'objet d'un examen approfondi.

### ***Menace terroriste de l'extrémisme politique***

Bien que le nombre de dossiers relatifs à l'extrémisme de droite se soit stabilisé au cours des dernières années, le sujet reste fréquemment abordé dans les déclarations à la CTIF. Il s'agit souvent d'informations sur une personne déjà largement connue de la CTIF et de ses services partenaires. Si de nouvelles personnes ou entités sont identifiées, c'est souvent à partir d'un lien, généralement en tant que contrepartie d'une transaction financière. L'attention est alors généralement attirée sur ces personnes suite à des informations émanant de la police, de la Sûreté de l'Etat, du SGRS ou de l'OCAM. D'autre part, il existe également des groupes étrangers qui exportent leurs idées en Belgique ou qui gèrent leur argent dans des institutions financières belges pour des raisons d'opportunité. Dans ce cadre, des liens ont souvent été établis avec des pays européens proches comme l'Allemagne et l'Autriche, mais aussi les Pays-Bas.

### ***Évolution du paysage financier***

Les néo-banques et les prestataires de services de paiement (PSP) ont désormais trouvé leur place dans le paysage des systèmes de paiement, et leurs instruments financiers s'inscrivent parfaitement dans la tendance susmentionnée à la digitalisation croissante. Cela s'accompagne des défis liés à l'identification des utilisateurs et la détection des transactions. Les comptes de transfert en ligne ou les IBAN virtuels opacifient la traçabilité d'une transaction, en particulier lorsqu'ils sont liés à des plateformes d'échange de crypto-monnaies. On observe ainsi que dans le contexte du financement du terrorisme, il semble y avoir un glissement des systèmes traditionnels de 'collecteurs'<sup>1</sup> vers l'utilisation de crypto-monnaies et de plateformes d'échange pour déplacer des fonds. Ces méthodes offrent la possibilité d'opacifier les différentes étapes de la transaction, de contourner la surveillance traditionnelle et d'échapper aux frontières physiques. Le mode opératoire n'est pas limité à un groupe d'inspiration idéologique spécifique; le spectre idéologique/extrémiste plus large présente des caractéristiques communes, y compris leurs méthodes de financement tactique<sup>2</sup>.

\*\*\*

---

<sup>1</sup> Les collecteurs sont des intermédiaires financiers qui disposent d'un réseau leur permettant d'obtenir de l'argent - obtenu par le biais de transferts de fonds depuis l'étranger - en espèces pour le bénéficiaire. Ce système informel a souvent été utilisé pour fournir des fonds aux FTF dans les zones de conflit, ou pour soutenir les (ex-)combattants piégés dans les camps kurdes en Syrie ou en Irak.

<sup>2</sup> [European Union Terrorism Situation and Trend report 2023.pdf \(europa.eu\)](https://ec.europa.eu/justice/anti-terrorism/terrorism-report-2023)